



## **Municipalité de Saint-Valérien** **Avis public du 3 juin 2020**

### **Les belles nouvelles de Saint-Valérien**

#### **Nomination**

Lundi le 1er juin, par résolution du conseil municipal, madame Diane Leclerc a été nommée la coordonnatrice responsable (Pivot) pour la mise en œuvre des mesures et des programmes relatifs à la situation d'urgence sanitaire du COVID-19 pour la Municipalité de Saint-Valérien auprès de la MRC Rimouski-Neigette. Je tiens, au nom du conseil municipal, à remercier Diane pour son implication exceptionnelle, et ce, particulièrement au cours des trois derniers mois.

#### **Prochaine livraison de Moisson-Rimouski-Neigette**

Tel que convenu avec le responsable de l'organisme Moisson Rimouski-Neigette, la prochaine livraison de l'aide alimentaire aura lieu mercredi le 17 juin 2020. Les livraisons aux domiciles auront lieu entre 10 :00 et 15 :00.

#### **Pour les adolescents de 12-15 ans**

La Corporation des Sports et Loisirs vous invite à visiter la page Facebook municipale pour devenir en 2 minutes maire de Saint-Valérien et courir la chance de gagner un certificat cadeau de 25\$ chez Gendron Sports!

**C'est ensemble que Ça va aller mieux.**

#### **Informations de la Municipalité**

##### **IMPORTANT: Propriétaires qui ont des boîtes à compostage**

Nous demandons à tous les résidents demeurant à l'extérieur du périmètre urbain (village), qui ont des boîtes à compostage sur leur terrain, à l'exception des rangs 4 Est et Ouest, de communiquer avec madame Marie-Paule Cimon au 418 736-5047 poste 101.

#### **COLLECTE DES GROS REBUTS**

N'oubliez pas, **LUNDI le 15 JUIN 2020**. Vos rebuts doivent **obligatoirement** être placés en bordure de la rue ou du chemin **au plus tard la veille au soir**. **Si les rebuts sont déposés la fin de semaine précédente, ils devront être placés en dehors de l'emprise du chemin, de façon sécuritaire. Tous les petits rebuts doivent être placés dans des contenants ou attachés ensemble, même s'ils sont placés dans une remorque.** Veuillez noter qu'il y aura qu'une seule collecte de gros rebuts en 2020.

#### **CAMP DE JOUR**

La Ville de Rimouski est heureuse de pouvoir offrir des camps de jour cet été, et ce, conformément aux directives émises par les gouvernements dans le contexte de pandémie actuel. Les citoyens de Saint-Valérien pourront inscrire leurs enfants à l'un ou l'autre des camps de jours de la Ville de Rimouski. Pour plus d'informations concernant les dates d'inscriptions et les différentes directives, veuillez consulter la page web suivante :

**[Page des camps d'été] : <https://rimouski.ca/loisirs-culture/activites/camps-dete>**

La Corporation des Sports et Loisirs et le Centre communautaire travaillent sur un projet d'offre d'activités surveillées à temps partiel, les détails vous seront communiqués bientôt.

#### **Déchets le long des routes municipales**

Au cours des prochaines semaines, des panneaux de signalisation seront placés sur certaines routes rurales afin de sensibiliser les citoyens, propriétaires de résidences secondaires et ceux fréquentant la Réserve Duchénier, du règlement concernant les amendes pour ceux jetant leurs déchets le long des routes. La municipalité a mis en place plusieurs bacs, au bureau municipal, afin de gérer ce genre de situation. Nous demandons à tous votre collaboration.

### Résidences secondaires (Chalets)

Aux cours des prochaines semaines, la municipalité fera une tournée afin de rencontrer les propriétaires de résidence secondaire afin de les informer et de les sensibiliser au respect des mesures sanitaires et de distanciation, particulièrement pour les propriétaires dont la résidence principale est située à l'extérieur de la région du Bas-Saint-Laurent.

### Annonces provinciales

**Le déconfinement : dernière nouvelle du gouvernement en date du 2 juin 2020**

**Des rassemblements extérieurs permis:**

- Maximum de 10 personnes.
- La distance de deux mètres doit être respectée.

**Commerces**

- Les commerces d'alimentation peuvent maintenant ouvrir les dimanches.
- Les centres commerciaux à l'extérieur de la région de Montréal peuvent ouvrir depuis le 1<sup>er</sup> juin.
- Les soins thérapeutiques et esthétiques peuvent ouvrir depuis le 1<sup>er</sup> juin.

**Sports, loisirs et plein air**

- Les propriétaires de terrains de camping et de pourvoies sont autorisés à rouvrir.
- Les propriétaires de chalets peuvent mettre leurs établissements en location mais un même chalet pourra être loué par une seule unité familiale à la fois (même adresse de résidence).
- Les activités sportives récréatives individuelles ou à deux, sans contact physique, en pratique libre, dans les lieux de pratique extérieurs, sont permises (golf, tennis, randonnée, etc.).
- Les sentiers ont été rouverts le 24 mai: les amateurs de quatre-roues (quad) peuvent pratiquer à nouveau cette activité et les espaces publics extérieurs comme les piscines extérieures et les modules de jeux des parcs sont désormais ouverts, et ce, partout au Québec.

**Toujours fermés (en date du 26 mai 2020)**

- Les salles à manger des restaurants sont toujours fermées, mais les commandes pour emporter, les livraisons et les services à l'auto sont permis.
- Aussi fermés: circuits d'eau et bains dans les spas, gyms, arénas et autres salles de sports, les salles de spectacle et les cinémas.

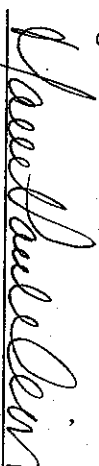
**Déplacements entre régions**

- Les déplacements entre régions ne sont pas recommandés, mais sont autorisés.
- Si vous vous déplacez, limitez les arrêts sur la route et emportez tout le nécessaire avec vous.

### Évolution de la situation du COVID-19 dans la région du Bas-Saint-Laurent

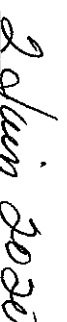
En date du 1<sup>er</sup> juin 2020, le Bas-Saint-Laurent dénombrait 48 cas confirmés d'infection à la COVID-19 dont 10 cas au sein de la MRC Rimouski-Neigette. Il est toujours très important de maintenir la distanciation sociale et le lavage des mains. Il est conseillé de porter un masque lorsque vous fréquentez un lieu public. **Il est important de maintenir les mesures sanitaires avec l'ouverture graduelle de la région depuis le 18 mai. Le port du couvre-visage demeure fortement recommandé dans les lieux publics.**

Signature du maire



Signature de la directrice générale

Date



Date

Date : 1<sup>er</sup> juin 2020